

DOSSIER «PYRITE »

Solutions de réparations recommandées

Pour un bâtiment sévèrement affecté par le gonflement des remblais granulaires.

Avis important

Le contenu de ce document est fourni à titre d'information et ne remplace en aucun cas les recommandations d'un professionnel du bâtiment ayant constaté sur place les désordres d'un bâtiment résidentiel.

Avant le début des travaux

- 1.0 Avant de procéder à la réparation des dommages, l'entrepreneur devra, s'il y a lieu, tenir compte de toutes les recommandations du professionnel du bâtiment ayant effectué une inspection.
- 1.1 Si nécessaire, l'entrepreneur devra réaliser ou faire réaliser par un professionnel approprié tout croquis ou plan nécessaire à la bonne réalisation des travaux.
- 1.2 L'entrepreneur devra exécuter les travaux et disposer des déchets dans le respect des lois, des normes en vigueur ainsi que des règles de l'art.
- 1.3 L'entrepreneur devra mettre en place les équipements nécessaires afin de protéger la sécurité des occupants et de leurs biens.

Démolition

2.0 Murs ou cloisons

Tel que stipulé au contrat le cas échéant, l'entrepreneur devra démolir de façon sécuritaire les murs ou cloisons intérieurs et les faux-planchers afin d'exécuter les travaux. Si des éléments sont porteur de charge, ceux-ci devront être traités avec toutes les précautions requises.

2.1 Dalle de béton

À l'aide de l'équipement approprié, l'entrepreneur devra démolir la ou les dalles de béton et évacuer les débris de béton hors du chantier.

Excavation

3.0 Du sous-sol et/ou du garage

À l'aide de l'équipement approprié et selon les recommandations de l'expert, procéder à l'excavation et à l'évacuation hors du chantier de tout le matériel de remblai.

3.1 Du sol existant au garage

À l'aide de l'équipement approprié, excaver et évacuer hors du chantier le sol d'origine afin de créer une zone de un (1) mètre entre le niveau du sol non remanié et la hauteur de la nouvelle dalle.

Réparation des fondations du garage

4.0 Si nécessaire, fournir et installer le nombre de tirants latéraux nécessaires afin de repositionner de façon satisfaisante les murs de fondation du garage.

4.1 L'entrepreneur devra réparer les fissures aux murs de fondation du garage et, si nécessaire, les renforcer en installant des plaques d'acier angulaires de type serre-joint, selon les recommandations stipulées dans le rapport de l'expert.

Membrane géotextile (facultatif)

5.0 Installer sur le sol une membrane géotextile perméable afin d'empêcher la pénétration du remblai dans le sol avant de procéder au remblaiement (recommandé lorsqu'une pierre nette est utilisée comme remblai sur des sols argileux ou de faible granulométrie).

Remblai

6.0 Du garage

Remblayer l'excavation avec soit :

- a) une pierre nette de $\frac{3}{4}$ de pouce certifiée « DB » ;

- b) une pierre 0 à ¾ de pouce certifiée « DB » ;
- c) du sable classe « A » certifié « DB ».

AVIS : L'Entrepreneur devra fournir à son client copie du ou des bons de livraison confirmant que la pierre livrée sur le chantier est certifiée « DB ».

6.1 Du sous-sol

Remblayer l'excavation avec une pierre nette de ¾ de pouce certifiée « DB ».

AVIS : L'Entrepreneur devra fournir à son client copie du ou des bons de livraison confirmant que la pierre livrée sur le chantier est certifiée « DB ».

6.2 Compaction du remblai

À l'aide de l'équipement approprié, l'entrepreneur devra compacter le remblai par couche n'excédant pas 300 mm.

Joint de contrôle ou de dilatation

- 7.0 Installer des joints de contrôle ou de dilatation à l'intersection des éléments tel que :
- a) la dalle et les murs de fondation ;
 - b) la dalle et les poteaux de soutien.

Plomberie et électricité

- 8.0 Tout travail de plomberie et d'électricité devra être exécuté en conformité avec les lois, les normes en vigueur ainsi que les règles de l'art.

Pare-vapeur

- 9.0 Mettre en place un Pare-vapeur de polyéthylène d'au moins 0.15 mm (0.006 pouce) sur le remblai avant l'installation du treillis métallique.

Treillis métallique (facultatif pour le sous-sol)

- 10.0 Mettre en place de façon satisfaisante un treillis métallique de 6 pouces, sur 6 de broche #6 avant la coulée du béton.

Dalle de béton

11.0 Du sous-sol

Couler d'une dalle de béton 20 Mpa à air entraîné de 5 à 8% sur une épaisseur minimale de 8 à 10 cm (3 à 4 pouces).

11.1 Du garage

Couler d'une dalle de béton 25 Mpa à air entraîné de 5 à 8% sur une épaisseur de 10 cm (4 pouces).

Cure du béton

12.0 Soumettre la nouvelle dalle à une cure humide pendant trois (3) à sept (7) jours suivant la coulée, selon les recommandations de l'Association béton Québec.

12.1 Protéger du gel la nouvelle dalle pendant trois (3) jours suivant la coulée.

Reconstruction

13.0 S'il y a lieu, l'entrepreneur procédera à la reconstruction des divisions intérieures tel que stipulé au contrat.